

**REGIME D'AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL  
AUTRE QUE CELUI PREVU PAR L'ARTICLE 39 QUINQUIES D DU  
CODE GENERAL DES IMPOTS**

**Demande préalable à l'investissement, présentée en application du 2° du B de  
l'article L. 80 du livre des procédures fiscales.**

*Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.  
Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces  
questions.*

**RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR**

- Dénomination : **Prénom NOM**
- Forme juridique : **Activité non salariée, BIC réel simplifié, TVA réel simplifié**
- Siège social : **Adresse**
- Code N.A.F. : **3511Z producteur d'électricité**
- Activité ( en cas de pluralité d'activités, préciser le chiffre d'affaire du dernier exercice pour chacune d'elle.): **production d'électricité**
- Chiffre d'affaire hors taxes : **xx 000€ (prévu pour 2011)**
- Total du bilan : **0 (création d'activité)**
- Effectif total de l'entreprise : **0**
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés : **111 222 333**
- Lieu : **VILLE**
- Date : **01/juin/2010**
- Extrait K bis : **111 222 333 4444**
- Responsable du dossier (Nom, qualité, adresse et téléphone) : **Prénom NOM, Gérant, Adresse, téléphone**

## RENSEIGNEMENT SUR L'INVESTISSEMENT

### Éléments communs à tous les amortissements.

- Localisation exacte : **Adresse**
- Description de l'investissement : **Installation de panneaux photovoltaïques sur habitation, puissance de 40 KWc pour revente totale à EDF.**
- Nature : **production d'énergie renouvelable.**
- Finalité : **participer à la réduction de CO<sub>2</sub>**
- Date prévue pour l'achèvement ou l'installation : **01/sept/2010**
- Coût prévisionnel : **175 300€ HT**
- Durée d'amortissement de droit commun pour ce type d'investissement : **1 an**

### Éléments spécifiques.

- Amortissement prévu à l'article 39 AC du code général des impôts.  
Préciser si les véhicules ou accumulateurs sont destinés à être donnés en location.
  - Amortissements prévus aux articles 39 quinquies E, F et FC.  
Préciser la nature et la localisation des installations de production auxquelles doit s'incorporer l'immeuble destiné à l'épuration des eaux industrielles ou à la protection de l'environnement.
  - Amortissement prévu par l'article 39 quinquies FA.  
Préciser la nature, le montant et la date de versement des primes servant à financer les immobilisations.
  - Amortissements prévus par les articles 39 AB (économie d'énergie) et 39 quinquies DA (réduction du niveau acoustique).  
Préciser la nature des matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le niveau acoustique.
- Installation de panneaux photovoltaïques**

**AUTRES ELEMENTS NECESSAIRES POUR PERMETTRE A L'ADMINISTRATION  
D'APPRECIER SI LES CONDITIONS REQUISES PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE  
L'AMORTISSEMENT SONT EFFECTIVEMENT REMPLIES**

**Aucun revenu en 2010 car la première facture sera émise début 2011.**

À...Ville..., le...01/juin/2010.....

Certifié complet, exact et sincère  
Signataire et qualité du signataire.